

Formation des infirmiers(ères) des services de santé du travail des établissements de santé

MODULE 1

Premier module de formation d'un cycle de deux spécifiquement destiné aux infirmiers des SST. Les 2 modules sont complémentaires mais peuvent être suivis sur 2 ans. Il est plus judicieux de faire les 2 modules dans l'ordre mais ce n'est nullement obligatoire. Ces formations sont uniquement présentielle, et de ce fait, n'entrent pas dans le cadre validant du Développement Professionnel Continu.

Dates	Publics concernés	Lieu de la formation	Montant des droits d'inscription
25, 26 et 27 mars 2020 Nouvelles dates : 14, 15 et 16 octobre 2020	Infirmier des SST	Holiday Inn Paris Gare Montparnasse 79-81 Av. du Maine 75014 Paris	900 €

Objectifs :

- Définir les attributions et missions des infirmiers en Santé au Travail,
- Apporter les notions générales qu'exige la spécificité de leurs fonctions,
- Analyser les exigences de leurs missions,
- Etudier et développer leur collaboration avec le médecin du travail.

Intervenants :

Dr AC. Delavelle (MTPH, CHU Reims) ; Dr J. Sommé (Médecin du travail)

Programme : 20 heures

Mercredi 9h00-12h30

- De la médecine du travail à la santé au travail : origines, fondements juridiques
- les missions du médecin du travail : suivi médical, examens complémentaires, documents médicaux, rapports, action sur le terrain
- le personnel du service médical du travail : spécificité de la fonction, compétences, missions, coordination et organisation du service

14h00-17h30

- la médecine du travail et ses relations avec les instances hospitalières (CHSCT, CTE, CLIN, CME, DRH,...) ; accréditation et médecine du travail
- les congés de maladie et Comité médical départemental, temps partiel thérapeutique
- le secret médical, la responsabilité
- l'entretien infirmier : une variante du suivi médical en santé au travail

Jeudi

9h00-12h30

- notion d'ergonomie hospitalière
- études et aménagements des postes de travail : exemple du travail sur écran

14h00- 17h30

- les AES (épidémiologie, conduite à tenir, suivi sérologique, prévention, législation)
- les risques biologiques : généralités et synthèse sur les principales maladies infectieuses : varicelle, zona, rougeole, tuberculose, coqueluche, grippe, oreillons, infections invasives à méningocoque, gale.

Vendredi

9h00-12h30

- les vaccinations obligatoires : législation
- les vaccinations recommandées : avis du CHSP, le calendrier vaccinal
- les procédures, la responsabilité du vaccinateur

13h30-15h45

- la grossesse et le travail dans les ES.

15h30-16h15

- Synthèse des trois journées, évaluation de la formation